

Un appel à la réconciliation

par A.M. ALLCHIN (*angl.*)

Pour peu qu'on les considère, les documents contenus dans le *Rapport final* de la Commission internationale anglicane-catholique représentent le fruit d'un travail remarquable et impressionnant. Il eût semblé tout à fait impossible il y a vingt-cinq ans qu'une commission officielle, représentant, d'une part, toutes les Eglises de la Communion anglicane et, de l'autre, l'ensemble de l'Eglise catholique romaine, puisse aboutir à un accord sur un éventail aussi large de questions controversées. La révolution que le deuxième Concile du Vatican a suscitée dans les attitudes a eu des conséquences à longue portée.

Le document qui vient d'être publié contient les trois Déclarations qui avaient déjà été rendues publiques — *L'Eucharistie* (Windsor 1971), *Le ministère et l'Ordination* (Cantorbéry 1973), *L'autorité dans l'Eglise* (Venise 1976) — ainsi que les Elucidations des deux premiers accords (Salisbury 1979). Viennent s'y ajouter une préface et une introduction, une deuxième Déclaration sur l'autorité, qui traite des questions cruciales de la juridiction papale et de l'infaillibilité, et une nouvelle série d'élucidations sur la Déclaration de 1976.

Devant une telle série d'accords, nombreux sont ceux qui se demanderont comment on a pu parvenir à pareille unanimité. Serait-ce qu'une des deux parties a capitulé devant l'autre ? Les anglicans seraient-ils tous devenus « crypto-papistes » ? Les catholiques auraient-ils tous succombé aux tentations de la Réforme anglaise ? Ces deux hypothèses ont déjà été débattues.

Ou bien existerait-il une explication plus subtile ? Tout cela ne serait-il pas un exercice d'une élégante ambiguïté ? Le terrain des déclarations serait-il assez glissant de sorte que chaque partie pourrait sans trop de difficulté y trouver sa propre interprétation ? L'idée a été lancée.

Ces explications, si pratiques qu'elles puissent paraître, ne font pas justice à la réalité de l'événement. Celui-ci est beaucoup plus étonnant, plus digne d'intérêt et plus encourageant que ne le laissent supposer semblables conjectures. Je ne vois pas comment on pourrait nier

que les membres de la Commission, dont la probité égale l'intelligence, ont réussi à créer de larges zones d'« accord substantiel ». Mieux encore, ils ont réussi, du moins en certains cas, à exprimer leur accord en des termes dont on peut admirer la franchise et la clarté.

Il faut admettre qu'il n'en est pas toujours ainsi. Il était peut-être inévitable que certaines sections des documents rendent un son nettement technique. Dans le cas contraire, la Commission aurait encouru le reproche de superficialité. Mais il est d'autres passages, notamment dans l'accord sur l'eucharistie et dans l'introduction récemment publiée sur le concept néotestamentaire de *koinonia* (communion), qui sont d'un style si direct qu'ils peuvent aisément servir de base à la prédication ou à des discussions de groupes paroissiaux.

On pourrait encore se demander comment on en est arrivé là. Il ne faudrait pas ignorer le fait que ce dialogue n'est que l'un des nombreux dialogues similaires qui ont cours depuis dix ans, entre luthériens et catholiques, entre anglicans et orthodoxes, entre méthodistes et catholiques, pour n'en signaler que quelques-uns. Ils ont tous enregistré des progrès considérables et ils ont tous bénéficié des conversations multilatérales qui ont eu lieu au sein de la Commission de Foi et Constitution du Conseil œcuménique des Eglises pendant une période beaucoup plus longue.

C'est une grande entreprise d'éclaircissement, d'explication, de redécouverte mutuelle, qui est menée entre les Eglises depuis plus de cinquante ans. Les vieux différends ont été considérés dans une lumière nouvelle. Les questions controversées ont été placées dans une perspective plus large. Tous se sont accordés à remonter au-delà des controverses du seizième siècle jusqu'à la Bible elle-même et à la tradition des premiers siècles chrétiens. Des positions que l'on s'accordait à considérer comme contradictoires se sont souvent avérées complémentaires. C'est tout ce labeur qui sous-tend les récentes déclarations d'accord.

La récente « introduction » de la Commission sur l'idée de *koinonia* (communion) est, on y insiste, d'une importance particulière pour l'interprétation du document dans son ensemble.

Ainsi, le rôle du célébrant de l'eucharistie est vu dans le cadre d'un affermissement de la communion de l'Eglise et l'action de l'évêque est envisagée dans ce même contexte. « Il appartient à la responsabilité de ceux qui exercent l'*episkopè* de permettre à tous d'utiliser les dons de l'Esprit qu'ils ont reçus pour l'enrichissement de la vie communautaire de l'Eglise ». De même la question de la primauté dans l'Eglise et en particulier celle de la primauté universelle revendiquée pour l'évêque de Rome sont vues dans cette ligne comme un ministère d'unité et de coordination.

La volonté du Christ et sa prière sont que ses disciples soient un. Ceux qui ont reçu la même parole de Dieu et ont été baptisés dans le même Esprit ne peuvent, sans désobéissance, acquiescer à un état de séparation. L'unité appartient à l'essence de l'Eglise et, puisque l'Eglise

est visible, son unité doit également l'être. Une pleine communion visible entre nos deux Eglises ne peut être réalisée sans une reconnaissance mutuelle des sacrements et du ministère et sans la commune acceptation d'une primauté universelle unie au collège épiscopal dans le service de la *koinonia*.

Mais quelle est la nature de cette primauté universelle ? C'est la question entre toutes. La primauté est définie comme un ministère qui, jusqu'à un certain point, correspond au ministère de Pierre dans l'Eglise néo-testamentaire. En un certain sens, le rôle de Pierre et des apôtres est unique et ne peut se répéter. Mais « même si le rôle de Pierre ne peut être transmis dans sa totalité, cela n'exclut pas pour autant la continuation d'un ministère d'unité guidé par l'Esprit parmi ceux qui continuent la mission apostolique ».

Dans quel sens dit-on alors que la primauté est « de droit divin » ? C'est seulement, semble-t-il, en ce sens que la primauté s'est développée sous l'effet de la Providence divine.

Le droit divin n'a pas besoin d'être compris comme s'il impliquait que la primauté universelle en tant qu'institution permanente aurait été directement fondée par Jésus durant sa vie terrestre. L'expression ne signifie pas davantage que le primat universel serait la « source de l'Eglise », comme si le salut du Christ devait passer à travers lui.

De même l'affirmation par Vatican I que la juridiction du Pape est « universelle, ordinaire et immédiate » doit être comprise au sens d'un service de la communion de l'Eglise dans la foi et la mission, et non au sens d'une souveraineté exercée sur les Eglises.

Le primat universel n'est pas la source d'où les évêques diocésains reçoivent leur autorité, pas plus que son autorité ne mine celle du métropolitain ou de l'évêque diocésain. La primauté n'est pas un pouvoir autocratique sur l'Eglise, mais un service dans l'Eglise et pour l'Eglise, laquelle est une communion d'Eglises locales dans la foi et la charité.

Si la Commission a trouvé ces questions difficiles, il n'est pas douteux qu'elle n'ait trouvé plus difficile encore la question de l'infailibilité ; et c'est ici qu'elle a été la plus courageuse dans sa mise au point. Elle a même évité d'employer le mot lui-même parce que c'est un mot « qui n'est applicable de façon inconditionnelle qu'à Dieu seul, et que l'utiliser pour un être humain, même dans des circonstances hautement restreintes, peut conduire à beaucoup de malentendus ». La Commission reconnaît toutefois explicitement que « l'attribution à l'évêque de Rome de l'infailibilité sous certaines conditions a conduit à accorder une importance exagérée à toutes ses déclarations ».

Mais, tout en évitant le terme « infailibilité », la Commission a fortement affirmé sa foi que l'Esprit Saint est à l'œuvre dans l'Eglise pour maintenir le peuple de Dieu dans la vérité de l'Evangile. « L'Eglise a confiance dans le fait que le Saint Esprit la rendra efficacement capable de remplir sa mission en sorte qu'elle ne perde pas son caractère essentiel ni ne manque d'atteindre son but ». Pour ce maintien de l'Eglise dans la vérité du Christ, le primat universel a son rôle à jouer, un rôle décisif qui lui est propre, non pas de façon isolée,

mais en association avec tout le collège des évêques et avec les fidèles.

Il est certain que ce sont là des domaines où existent des tensions et des différences du fait qu'anglicans et catholiques ont vécu des expériences très différentes qui les ont amenés à aborder ces questions de manières très différentes. Mais là aussi la Commission est assurée que ses aperçus sont complémentaires et non contradictoires.

« Ensemble nous pouvons maintenant affirmer ceci : l'Eglise a besoin tout à la fois d'une autorité multiple, dispersée, dans laquelle tout le peuple de Dieu soit activement impliqué, et aussi d'un primat universel comme serviteur et foyer de l'unité visible dans la vérité et l'amour ». Cette affirmation est la plus frappante de toutes, car elle fait suite à une nette position des problèmes soulevés par les deux dogmes mariaux promulgués par la papauté depuis 130 ans. Toutes ces questions, affirme-t-on, ont plus de chances de trouver leur solution lorsque nous aurons effectivement accompli la démarche de foi qui nous engagera les uns envers les autres.

« Nous émettons l'idée que certaines difficultés ne seront pas complètement résolues tant qu'une initiative pratique n'aura pas été prise et que nos deux Communions n'auront pas vécu ensemble de façon plus visible dans l'unique *koinonia* ». C'est seulement ainsi que nous pouvons nous ouvrir à la conduite du Saint Esprit comme aux étapes suivantes de la route vers l'unité.

Il ne faudrait pas que l'appréciation positive que je porte sur le document dans son ensemble puisse faire croire que je n'aurais à formuler à son propos aucune critique de détail. La question de la place des laïcs dans les synodes ne me semble pas encore faire l'objet d'une réflexion adéquate. L'importance théologique des patriarcats des premiers siècles est à peine prise en compte. Les différences d'éthos entre les deux traditions qui, pour être difficiles à définir, n'en existent pas moins indubitablement, ont reçu trop peu d'attention. Mais ce sont là des points mineurs en face de l'ensemble de ce qu'a réalisé la Commission. On ne saurait mettre en question l'acquis réalisé.

En vérité, ce qu'a fait la Commission, c'est d'adresser une interpellation à nos deux Eglises, non seulement aux autorités des Eglises, mais à nous tous, clergé et laïcat, qui jouons un rôle actif et responsable dans la vie de l'Eglise. Ces documents nous interrogent : ils nous demandent quelle valeur nous attachons à ces affirmations et quelles sont les actions concrètes qu'il convient d'en faire découler.

Le travail de la Commission ne s'est pas fait avec un détachement académique mais avec le sens de la responsabilité à l'égard de la mission de l'Eglise dans ce monde de la fin du vingtième siècle. Que dit Dieu à son peuple par l'intermédiaire de ces déclarations et d'autres analogues qui font ressortir l'étendue de l'accord substantiel qui unit non seulement les anglicans et les catholiques, mais aussi les chrétiens d'autres traditions ? N'est-il pas possible que la réconciliation et l'unité de tout le peuple chrétien soit plus proche de nous que nous ne pou-

vons le croire aujourd'hui ? Pourquoi devrions-nous toujours être craintifs lorsque nous sommes placés devant la perspective de démarches concrètes dans le sens de l'unité ? Lorsqu'on se reporte aux événements des vingt dernières années, qui pourrait imposer des limites à la puissance de Dieu pour transformer la situation dans les années à venir ?

J'ai étudié ces documents au cours d'une brève visite à Rome. Face à cette cité passionnante mais déconcertante, je me suis pris à me demander sans ambages : « Est-ce que je désire effectivement me mêler à toute cette histoire, devenir partie prenante de toute cette complexité ? Qu'advient-il de notre monde anglican avec sa douceur, sa modération, son confort, s'il s'approche de trop près de l'intransigeance, de l'autoritarisme, de la ferveur et de la dévotion sacrificielle de Rome ? »

Je voyais grandir mon inquiétude ; mais en même temps, il me sembla entendre une voix qui me disait : « La peur est mauvaise conseillère » et je me rappelai les termes choisis par le pape Paul VI et l'archevêque Donald Coggan à la fin de leur *Déclaration commune* en 1977 : « Etre baptisé dans le Christ, c'est être baptisé dans l'espérance et " l'espérance ne déçoit pas parce que l'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par l'Esprit Saint qui nous a été donné ". »

C'est ainsi que j'ai prié pour que, face aux documents de l'A.R.C.I.C. comme aux documents qui nous viennent d'autres conversations dans lesquelles nous sommes engagés depuis longtemps, nous soyons conduits par la puissance de la foi, de l'espérance et de l'amour et que nous laissions l'unique Esprit Saint, en qui tous nous sommes baptisés, nous rassembler dans l'unité.